Commune de SAMMARÇOLLES



Sommaire



Municipalité

MOT DU MAIRE	3
LE CONSEIL MUNICIPAL	4-5
RÉALISATIONS 2021	6
PROJETS 2022	7
TARIFS COMMUNAUX	7
FINANCES COMMUNALES	8-9
ETAT CIVIL 2021	10
MISE EN LUMIÈRE	11
COUP DE PROJECTEUR	11

Jeunesse

ECOLE MATERNELLE	12
A.D.A.S.C	13

Les associations

CLUB LES SOYEUSES14
A.C.C.A14
UNION SPORTIVE SAMMARÇOLLES15
UNC SAMMARÇOLLES15
ASSOCIATION AUTHÉ16
COMITÉ DES FÊTES16

Informations

HISTOIRE LOCALE	17
COM. COM. DU PAYS LOUDUNAIS	18-19
MA JDC.FR	19
SYNDICAT ENERGIES VIENNE	20
LES BASSINS DU NEGRON	21
AIRES DE LOISIRS	22
SERVICES À LA PERSONNE	. 23 à 25
LES SERVICES	26
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	27
BIEN VIVRE ENSEMBLE	28
INFOS UTILES	29-30
PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES	31
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS	31







Commerce de Chevaux de Chasse et Loisirs

Achat - Vente

86200 SAMMARÇOLLES

Tél. (pers.) : **05 49 22 46 40** Tél. (bureau) : **05 49 98 08 01**



Le Mot du Maire

Mesdames et Messieurs, Chers concitoyens,

Après plus de 2 années d'incertitude, de difficultés, d'efforts consentis par chacun d'entre nous et alors que nous entrevoyons enfin en ce début d'année une amélioration de la pandémie, c'est une crise d'une toute autre nature et ampleur qui se profile à l'Est de l'Europe.

Pour les plus âgés, les images effrayantes qui inondent les écrans, ravivent des souvenirs douloureux de leur enfance qu'aucun d'eux n'imaginaient revoir un jour!

La situation est extrêmement préoccupante et nous en subirons les conséquences économiques, inévitablement.

Je veux croire, cependant, que dans cette guerre de la Russie contre l'Ukraine, la raison l'emportera sur la folie...

2021 a vu l'ouverture du multiservices. L'accueil, la disponibilité, les services proposés par Yohann font la réussite de la réouverture du « Le Sammarçolles ». A l'heure actuelle, où les commerces de proximité disparaissent de nos campagnes, nous ne pouvons que nous réjouir de ce succès.

Notre projet de verger communal s'est concrétisé. L'occasion ici pour moi de remercier vivement toutes les personnes qui se sont investies et participé aux travaux de plantation.

Après de longs mois d'attente, les travaux de sécurisation de l'entrée du bourg sur la RD23, en coordination avec les services du Département, sont enfin réalisés. Ils consistent en la surélévation du carrefour de la rue des Moulins et de la rue de la Gare ainsi qu'une double chicane.

2022 sera l'année de confort, modernité et nouveauté à l'école.

Confort, grâce à l'insonorisation de la salle de cantine.

Modernité, grâce au Plan Numérique Ecoles validé par le Conseil Municipal. L'école va être équipée d'un tableau numérique interactif et de tablettes tactiles.

Nouveauté, grâce à l'ouverture, dès la prochaine rentrée scolaire de septembre, de l'accueil périscolaire du RPI Beuxes, Messemé, Sammarçolles à l'école maternelle de Sammarçolles. La mobilisation des parents d'élèves a porté ses fruits et nous avons été entendu par la Communauté de Communes. La période d'inscription à l'école des enfants nés en 2019 est ouverte. La fréquentation de l'accueil périscolaire, constante et régulière du plus grand nombre d'enfants sera gage de réussite et de pérennité de ce service mis à disposition des familles.

L'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde visant à organiser les secours en cas d'évènements climatiques ou technologiques est en cours d'élaboration pour être achevé cette année. J'adresse mes remerciements aux volontaires qui se sont manifestés ainsi qu'aux personnes sollicitées pour apporter leur aide à la population en cas de nécessité.

Cette année est déjà bien entamée... Le printemps est là, annonciateur de beaux jours. Les associations, liens essentiels à la vie sociale de notre territoire, se remettent en ordre de marche après d'interminables mois de quasi inactivité. L'occasion pour nous tous de les soutenir, les encourager à retrouver leur mobilisation, leur dynamisme en participant très nombreux aux différentes manifestations à venir.

En attendant le plaisir de vous y retrouver, le conseil municipal et les agents communaux se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été.

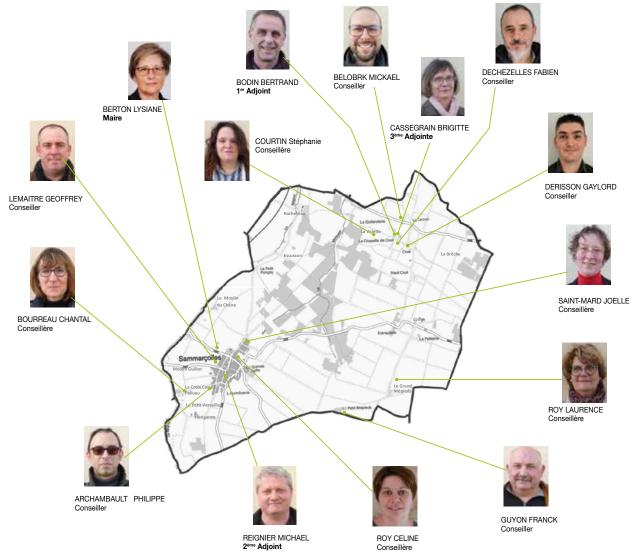
A vos cotés et à votre écoute,

Lysiane BERTON

Maire

Le Conseil Municipa

Elections Municipales du dimanche 15 mars 2020 Elections du Maire et des Adjoints du 25 mai 2020



DÉLÉGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

BODIN Bertrand 1er adjoint

- Urbanisme
- Voirie
- Agriculture environnement
- État civil cimetière
- Gestion du personnel

- Patrimoine bâti
- Eau-assainissement
- Risques naturels et technologiques
- · Affaires scolaires
- Gestion du personnel

REIGNIER Michael 2eme adjoint CASSEGRAIN Brigitte 3eme adjointe

- Espaces verts
- Affaires sociales
- Affaires culturelles relations avec les associations
- Restauration scolaire
- Gestion du personnel

LISTE DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES OU AUTRES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS	BERTON Lysiane
SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ	BODIN Bertrand
SINDICAL D'ELECTRICHE	BERTON Lysiane
SYNDICAT D'EAU DU	REIGNIER Michaël
BAS-LOUDUNAIS	BERTON Lysiane
SYNDICAT DU NÉGRON	BODIN Bertrand
SINDICAL DO NEGRON	BERTON Lysiane

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE	BERTON Lysiane
CORRESPONDANT DÉFENSE	BERTON Lysiane
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	BERTON Lysiane
MEMBRES TITULAIRES	BODIN Bertrand, REIGNIER Michaël, CASSEGRAIN Brigitte
MEMBRES SUPPLÉANTS	GUYON Franck, LEMAITRE Geoffrey, ROY Laurence

Le Conseil Municipal

LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

AFFAIRES SCOLAIRES	REIGNIER Michaël, CASSEGRAIN Brigitte, COURTIN Stéphanie, DERISSON Gaylord, ROY Céline, SAINT-MARD Joëlle
AFFAIRES SOCIALES	CASSEGRAIN Brigitte, COURTIN Stéphanie, DERISSON Gaylord, ROY Laurence, SAINT-MARD Joëlle
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	CASSEGRAIN Brigitte, ARCHAMBAULT Philippe, BOURREAU Chantal, COURTIN Stéphanie, DECHEZELLES Fabien, GUYON Franck, ROY Céline, ROY Laurence, SAINT-MARD Joëlle
COMMUNICATION	REIGNIER Michaël, CASSEGRAIN Brigitte, LEMAITRE Geoffrey, ROY Céline
EAU - ASSAINISSEMENT	REIGNIER Michaël, ARCHAMBAULT Philippe, BELOBRK Mickaël, GUYON Franck, SAINT-MARD Joëlle
GESTION DU PERSONNEL	BODIN Bertrand, REIGNIER Michaël, CASSEGRAIN Brigitte
ESPACES VERTS	CASSEGRAIN Brigitte, BODIN Bertrand, BOURREAU Chantal, ROY Laurence, SAINT-MARD Joëlle
GESTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	REIGNIER Michaël, ARCHAMBAULT Philippe, BOURREAU Chantal, GUYON Franck, SAINT-MARD Joëlle, BODIN Bertrand, CASSEGRAIN Brigitte, DERISSON Gaylord
FINANCES	BODIN Bertrand, REIGNIER Michaël, CASSEGRAIN Brigitte, LEMAITRE Geoffrey, ROY CÉLINE
MATÉRIELS SERVICES TECHNIQUES	BODIN Bertrand, REIGNIER Michaël, BELOBRK Mickaël, LEMAITRE Geoffrey, DECHEZELLES Fabien, ROY Laurence, DERISSON Gaylord
PATRIMOINE BÂTI	REIGNIER Michaël, BODIN Bertrand, CASSEGRAIN Brigitte, ARCHAMBAULT Philippe, BELOBRK Mickaël, BOURREAU Chantal, DECHEZELLES Fabien, GUYON Franck
PLAN ALERTE MÉTÉO	BERTON LYSIANE, BODIN Bertrand, CASSEGRAIN Brigitte, ARCHAMBAULT Philippe
RESTAURATION SCOLAIRE	CASSEGRAIN Brigitte, BOURREAU Chantal, COURTIN Stéphanie, ROY Céline
STATISTIQUES CALAMITÉS AGRICOLES	BODIN Bertrand, BELOBRK Mickaël, DERISSON Gaylord, GUYON Franck, ROY Laurence
URBANISME	BODIN Bertrand, REIGNIER Michaël, GUYON Franck, LEMAITRE Geoffrey, ROY CÉLINE, SAINT-MARD Joëlle
VOIRIE - CHEMINS COMMUNAUX	BODIN Bertrand, REIGNIER Michaël, CASSEGRAIN Brigitte, ARCHAMBAULT Philippe, BELOBRK Mickaël, COURTIN STEPHANIE, ROY Laurence, DECHEZELLES Fabien, GUYON Franck, DERISSON Gaylord

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Nommée par décision du Directeur départemental des finances publiques en date du 29 juillet 2020

CASSEGRAIN Brigitte, BODIN
Bertrand, SAINT-MARD Joëlle,
REIGNIER Michaël, ROY Laurence,
LAMRINI Anas

Suppléants

PHILIPPE Céline, SAINTON Rémy, BOURREAU Chantal, ROUSSEAU Thierry, AYRAULT Bernadette, ARCHAMBAULT William

Réalisations 2021

■ ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

- ➤ Rénovation du terrain de tennis 5503.44€ Subvention activ3 reque 3210€
- ➤ Aménagement du terrain de cross 1026€
- Aménagement du nouveau terrain de pétanque 1222€

ESPACES VERTS

- ➤ Achat d'un banc 318€
- Déplacement de la cabine bibliothèque
- ➤ Plantation du verger communal 4003.86€ Subvention prévue 2198€

➤ Remplacement de portes des vestiaires 2167.82€

■ CIMETIÈRE

- > Pose de 2 colonnes dans le jardin du souvenir 385€
- > Consolidation du sous-sol suite a l'ouverture d'une cavite 9159.60€

EGLISE

➤ Travaux de toiture 9696.14€ Subvention ACTIV3 reçue 5656.08€

ECOLE

> Remplacement des fenêtres et portes de l'ancien logement de l'ecole 9498.65€

Subvention ACTIV3 reçue 5440.88€

Remplacement des fenêtres de la classe de cp 5340.90€

Subvention activ3 reque 3562€

MULTISERVICES

- > Aménagements à l'entrée du multiservices 252€
- ➤ Travaux d'entretien pour la réouverture 3799.44€

■ LOGEMENTS COMMUNAUX

Rénovation logement 10 ter rue de la mairie 25 178.10€

Subvention activ3 9457€

TRAVAUX DIVERS

- Remplacement de radiateurs de plusieurs logts 4285,17€
- > Travaux abaissement du plafond dans une cage d'escalier 1254.50€
- ➤ Remplacement d'une chaudière à gaz 3693.73€
- ➤ Remplacement d'un volet 802,32€
- > Remplacement du moteur d'un volet roulant 460.94€

Subvention activ3 reçue 2 357,48€

■ ACHAT DE MOBILIER ET MATÉRIELS 3280,95€





Projets 2022

ECOLE

- Achat de matériels numériques (Tablettes et tableau interactif)
- > Insonorisation de la cantine
- Mise en place de l'accueil périscolaire en septembre 2022

MAIRIE

- Dernière tranche de l'Isolation des combles
- Remplacement des huisseries

■ LOGEMENTS LOCATIFS

- Remplacement de fenêtres
- > Rénovation d'un logement

■ ÉTUDES PRÉALABLES

- > Carte communale
- > Atelier communal

STADE

Remplacement de fenêtres et pose de grilles de protection

■ TRAVAUX DE VOIRIE

- Aménagements sécuritaires rue de la gare
- > Remise en état de chemins et voies communales

■ CIMETIÈRE

- > Agrandissement du columbarium
- Finalisation du dossier de reprise de concessions

Tarifs Communaux 2022

SALLE POLYVALENTE

- Pour réserver, veuillez-vous adresser à la mairie au 05,49,98,08,25
- Un contrat de location est signé par l'utilisateur de la salle.

Tarif des locations au 1er janvier 2022

Habitant de la commune170	€
Habitant hors commune220	€
Association (siège social hors commune)190	€
Vin d'honneur50	€
Couvert à l'unité0,40	€
Electricité, le kw0,50	€
Chauffage gaz, le m³2,70	€

Pièces à fournir :

- Une caution de 500 € est demandée lors de la réservation de la salle. (2 chèques de 250 € à l'ordre du trésor public)
 - (Le montant de cette caution est conservé en cas de détérioration du matériel et des locaux mis à la disposition des utilisateurs.)
- Une attestation d'assurance

■ CIMETIÈRE

- Concession 75 € le m² (un emplacement a une emprise de 3m²) soit 225 € pour 50 ans
- ➤ Columbarium Une case (2 urnes) 1000 € pour 50 ans

■ RESTAURATION SCOLAIRE

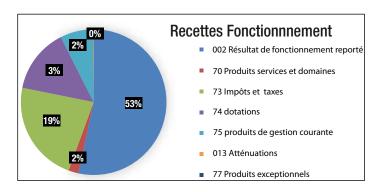
➤ Repas enfant : 4.20 €

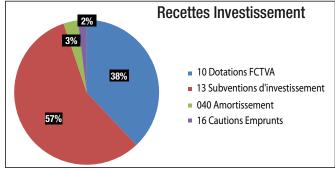
Finances communales

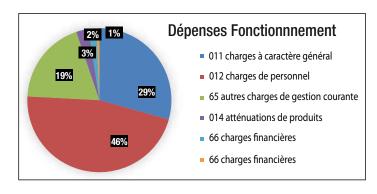
BUDGET DE LA COMMUNE

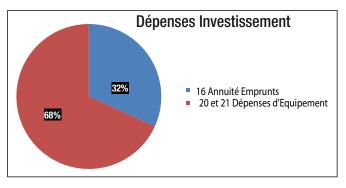
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Prévisions Budget Réalisations d 2021 l'année 202					
EXEDENT 2020		572 823.91 €			
RECETTES	935 808.91 €	506 881.75 €			
DEPENSES	935 808.91 €	319 075.15 €			
SOLDE de l'exercice 2021		+ 760 630.51 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Prévisions Budget 2021	Budget dans l'année réaliser su			
EXEDENT 2020		196 985.96 €			
RECETTES	736 822.81 €	65 118.80 €	10 331.00 €		
DEPENSES	736 822.81 €	111 667.16 €	20 987.89 €		
SOLDE de l'exercice 2021		+150 437.60 €	-10 656.89 €		









Sur le solde de fonctionnement de 760 630.51€, il faut ajouter le solde de la section d'investissement pour l'exercice 2021 et déduire le solde des Restes à Réaliser soit 139 780,71€ (150 437.60 -10 656.89= 139 780,71€) Il sera reporté sur le budget 2022 l'excédent global de 900 411,22€





Finances communales

IMPÔTS 2021

Nature de l'impôt	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'Habitation	16,31 %	16,31%	-	-
Taxe Foncière Bâti	8,24 %	8,24%	8.40%	26.28%
Taxe Foncière Non Bâti	27,83 %	27,83%	28.38%	28.66%

Taux de la taxe foncière sur le bâti 2021 :

Suite à la suppression de la perception de la taxe d'habitation par les communes, l'Etat a décidé de compenser cette perte de recettes en transférant la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce taux vient s'ajouter au taux communal :

<u>Taux départemental d'imposition de 2020</u> : 17,62 % pour la Vienne

<u>Taux communal d'imposition de 2020</u> : 8.40 % soit un taux de référence de : 26.02 %

Le conseil a décidé d'augmenter de 1% les taxes foncières en 2021 soit 26.28 % et 28.66%

Produit net des impôts locaux revenant à la commune

TH 0€ FB 104 805€ FNB 24 189 € € Taxe habitation Taxe foncière bâti Taxe foncière non bâti

La commune reverse à l'État sur ce produit une somme de 9058 € au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

Les impôts CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) CVAE (Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises) et autres fiscalités des entreprises sont perçus par la Communauté de Communes du Pays Loudunais. Une allocation compensatrice de 32 377 € a été reversée à la commune par la CCPL en 2021

SYNTHÈSE DES RESTES À RECOUVRER AU 31/03/2022

sur titres émis jusqu'au 31/12/2021

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Redevance assainissement	151.16 €	119.57 €				270.73 €
Taxes ordures ménagères				97,00€	385 €	482.00 €
Loyers logements communaux					167.77 €	167.77 €
Loyers commerciaux					480 €	480.00 €
Restauration scolaire				71.80 €	483 €	554.80€
Total	151.16 €	119.57 €	0 €	168.80 €	1515.77 €	1955.30 €

SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

La commune prend à sa charge le coût du déficit de ce service, soit 9358.61 € pour l'année 2021. Le prix du repas est maintenu à 4,20 €. Il n'a pas augmenté depuis la prise de compétence par la commune au 01/01/2018.





Etat-Civil 2021





Pas d'autorisation de

publication

LASSOUED Inès ROBIN Kayla

10 octobre

22 octobre

16 novembre



2021	MARIAGES: 1	
	Pas d'autorisation de	
	publication	



2021	DECES: 9
13 février	POILASNE Alain
11 mai	GUYON Marc
24 juin	GUYON Annie
5 juillet	GOBLET Claude
9 juillet	RHOADS George
23 juillet	THIBAULT Bernadette
12 septembre	BERTAY Didier
17 novembre	BRUYAS Jacky
13 décembre	MAROLLEAU Marc
27 décembre	MONDON Bernard

STASTISTIQUES DE LA COMMUNE

Population au 1^{er} Janvier 2022 : 665 habitants

ETAT CIVIL	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Naissances	8	11	6	8		8
Mariages	3	4	5	4	3	1
Décès	6		2	3	3	9

URBANISME	2019	2020	2021
Permis de construire	4	3	5
Certificat d'Urbanisme	31	20	7
Déclaration Préalable de travaux	9	8	13





Mise en lumière

Ouverture du Multiservices « Le Sammarcolles »

C'est avec grand plaisir que nous avons pu voir le Multiservices « Le Sammarçolles » rouvrir ses portes le 1er juin 2021.

Yohann BOULINEAU propose de nombreux services à la population:

- Bar.
- Tabac,
- · Epicerie,
- · Gaz.
- Point Poste.
- Presse locale,
- Française des Jeux,

sur une amplitude horaire très large.

Le lancement de ses activités a été bouleversé par le contexte du Covid, mais la détermination de Yohann a été payante.

Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ce projet.



Le Sammarçolles: 2, rue du Moulin Guillot - 86200 SAMMARÇOLLES - Tél. 06 23 35 50 94

Coup de projecteur

Plantation du verger communal

Une vingtaine de bénévoles a participé à la plantation du verger communal le 9 décembre 2021.

70 arbres fruitiers ont ainsi pu être installés sur 3 lignes de 280 mètres de long.

Deux haies brise-vent composées de 560 plants d'arbustes d'essences végétales régionales les entourent.

Le terrain, d'une surface de 60 ares, appartient à la commune et est situé à l'entrée du bourg de Sammarçolles, entre la rue du Moulin Guillot et la rue de la Gare.

Le but de ce projet est de participer à la sauvegarde de la ressource fruitière paysanne locale tout en associant des variétés anciennes régionales.





L'un des objectifs est de créer un programme collectif fédérateur, convivial et pédagogique associant les habitants, les associations, les écoles du RPI...

> Par la suite, des ateliers thématiques seront proposés autour des techniques de greffe, de taille, de cueillette...

Bon à savoir

Ce projet a été approuvé par le Conseil Municipal de Sammarçolles le 10 juin 2021.

Il s'inscrit dans le cadre du « Plan Arbres » 2020-2025, soutenu par le Conseil Départemental de la Vienne.

Il bénéficie à ce titre d'une aide de 60 % du montant HT des travaux, fournitures et plants.

Il s'inscrit également dans l'opération « Odyssée Verte » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais avec la participation de l'animateur patrimoine Vincent



AGUILLON.

Ecole Maternelle



Stéphanie (atsem)

Sébastien

Isabelle (atsem)

Cléo

Directrice : Mme Cléo LAPOUGE (interim de Mme Marion LACOUE en congé maternité)

Enseignants : M. Sebastien FARANDEAU (remplaçant chez les TPS-PS-MS) et Mme Cléo LAPOUGE (GS-CP)

Effectifs:

Toute Petite Section : 4 élèves Petite section : 6 élèves Moyenne section : 8 élèves Grande section : 11 élèves

CP: 12 élèves

Soit un total de 41 élèves sur l'école.

Répartition par communes d'origine :

Sammarçolles : 14 élèves Beuxes : 19 élèves Messemé : 3 élèves Basses : 2 élèves Vézières : 2 élèves Loudun : 1 élève

Horaires de l'école :

École à 4 jours de classe : lundi-mardi-jeudi-vendredi

Matin: 8h45-11h45 **Après-midi:** 13h15-16h15

Vacances scolaires 2022:

Hiver: 11/02/22 au soir jusqu'au 27/02/22 inclus **Printemps:** 15/04/22 au soir jusqu' au 01/05/22 inclus

Eté: 07/07/22 au soir

Projets de l'année

Cette année les deux classes de l'école participent à « Ecole et cinéma » au cinéma de Loudun. Les TPS-PS-MS iront voir 2 films ou courts-métrages « Le monde de Léo Léoni » et « les petites casseroles ». La classe de GS-CP ira voir 3 films ou courts-métrages « Même pas peur », « les petites casseroles » et « Totoro ».

Les deux classes participent au prix littéraire national « les Incorruptibles ». Les élèves devront choisir leur livre préféré parmi la collection sélectionnée en fonction de leur âge.

Les CP et les Grandes sections iront à la piscine tous les lundis matins et les jeudis après-midi du 4 avril au 17 mai.

Les GS-CP iront au château de Oiron en sortie de fin d'année scolaire. La sortie des TPS-PS-MS reste encore à définir.

Inscriptions:

Pour la rentrée 2022, les inscriptions des enfants nés en 2019 se feront au secrétariat de la mairie du domicile des parents.

Se présenter avec le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de vaccinations de l'enfant.

Inscription au secrétariat de la mairie de Sammarçolles **à partir du 21 mars 2022**.

Après l'obtention du certificat d'inscription délivré par la mairie, **prendre rendez-vous avec la directrice** (05 49 98 08 26).







Au cours de l'année scolaire 2020-21 notre association qui aide, matériellement et financièrement, à la réalisation des divers projets éducatifs mis en place par les enseignant(e)s, a vu ses actions et presque toutes ses manifestations se réaliser avec succès malgré la crise sanitaire.



Les bénéfices réalisés ont permis, encore une fois, aux enfants de participer aux projets « école et cinéma » et « culture en herbe ». Les enfants de Beuxes sont partis une journée au Parc Défiplanet à Dienné. Pendant que les petits de Sammarçolles sont allés rendre visite aux animaux du Zoo, Bioparc de Doué la Fontaine.

Nous tenons à remercier les communes du RPI pour leur soutien financier et logistique, les enseignant(e)s, les parents bénévoles, ainsi que toutes les personnes aidant lors des manifestations.

Nos principales actions prévues pour cette année scolaire 2021-2022 sont :

- La vente de photos scolaires en novembre 2021.
- La vente de Jus de pommes que l'on peut retrouver en dépôt à la boulangerie au « Fournil Beuxois », et au multiservices de Sammarçolles
- L'opération « Sapin de Noël » en partenariat avec le GammVert de Loudun.
- Une randonnée à Beuxes, le dimanche 20 mars 2022, un repas de fouées ont été organisés à la suite à la salle des fêtes de Beuxes.

- Une tombola « chocolats de Pâques » au cours des mois de février-mars.
- Une vente de charcuterie.
- La Journée du RPI avec spectacle, le jeudi 30 juin 2022
- La Fête des écoles qui se déroulera à Crué, le 1^{er} iuillet 2022 en soirée.

Si les conditions sanitaires le permettent cette année, les CE et CM de Beuxes feront un voyage scolaire de 5 jours dans le Périgord à la découverte des grottes de Lascaux.

Retrouvez-nous sur Facebook : ADASC Beuxes Messemé Sammarçolles.

Comme chaque année, l'ADASC, notre association des écoles publiques du regroupement pédagogique Beuxes-Messemé-Sammarçolles, a besoin de vous pour nous aider à réaliser et participer à nos prochaines manifestations et actions.





Les Soyeuses

En 2021, le Club des Soyeuses a toujours été actif mais très restreint en fonction des règles sanitaires à respecter.

A ce jour nous espérons, sous réserve du contexte actuel, organiser notre exposition pour le Marché de Noël à Sammarçolles.

Nous sommes très impatientes de vous rencontrer à nouveau et de partager de bons moments.

A très bientôt.

Nous sommes disponibles pour tout contact, tout au long de l'année :

Sandrine 06.84.26.10.77 Colette05.49.98.32.53 Jocelyne09.83.54.73.39











Notre effectif est en hausse cette année avec 79 chasseurs sur notre territoire. Une association très représentative dans le Nord Vienne, en comparaison à d'autres communes qui sont régulièrement en baisse d'effectif depuis quelques années. Nos battues se font toujours dans une ambiance agréable, et une très bonne convivialité malgré les difficultés que nous vivons actuellement. Cette pandémie nous a contraints d'annuler toutes nos manifestations depuis quelques temps. Souhaitons retrouver rapidement notre vie d'avant. Notre prélèvement lièvre cette saison est en hausse avec 53 lièvres prélevés pour 80 bracelets. Nous avons une attribution triennale de 51 chevreuils et un cervidé a prélever sur notre territoire. Cette saison nous avons eu quelques passages de sangliers, qui nous a permis d'en prélever quelques-uns dans la vingtaine qui était cantonnée dans nos bois. La bête noire nous a fait tirer quelques balles. Nous allons reconduire cette année toutes nos manifestations, évidemment selon l'évolution de la crise sanitaire. Toute l'ACCA souhaite vous retrouver au plus vite. Prenez soin de vous.

Le président, jean-jacques TIFFENEAU

Nos manifestations (sous réserve)

Dimanche 13 mars: Battue renard

intercommunale

Samedi 26 mars : Banquet des chasseurs Mercredi 30 mars : Chasse à courre chevreuil

Dimanche 12 juin : Assemblée générale

Samedi 25 juin : Fête de la musique (Acca- Cf)

Samedi 2 juillet : Ball/trap et repas le soir

Dimanche 3 juillet: Ball/trap





Union Sportive Sammarçolles

Siège Social : Bar-Tabac-Presse - 2, rue de du Moulin Guillot SAMMARÇOLLES - Tél. 05 49 22 64 65 - Site: uss.footeo.com



Quoi vous dire si ce n'est que cette année fut de nouveau compliquée. Mais nous avons tout de même pu réaliser les rencontres plateaux de nos petits U7/U9.

Nos plus grands U1 1/U13 sont toujours en entente avec Nord Vienne et Loudun et nos U15 sont en entente avec Nord Vienne, Loudun et l'ASM. L'entente SAMMARÇOLLES/MOUTERRE SILLY se compose de deux équipes, une en 6^{ème} division et une en 5^{ème} qui joue la montée cette année.

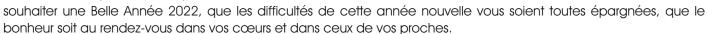
Le club est ravi d'avoir accueilli cette année, une nouvelle jeunesse ravivant de nombreux souvenirs à leurs parents.

Une petite surprise aussi avec une équipe féminine qui se profile timidement.

A nouveau un grand merci à tous les éducateurs, entraîneurs, parents, bénévoles et membres du bureau qui se soutiennent mutuellement pour que l'esprit sportif et la convivialité perdurent dans le respect de chacun et de tous.

Je ne manquerai pas de remercier aussi nos fidèles spectateurs qui malgré le froid ou le mauvais temps sont toujours aussi nombreux.

Le bureau se joint à moi pour vous



Et surtout une bonne santé!!!!!!

U7 - U9



Mickaël



UNC

Union Nationale des Combattants,

Section de Sammarçolles Soldats de France (S.D.F.)

Nous sommes une association patriotique, nous agissons entre autres pour perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France, pour la défense des intérêts du monde combattant.

Peu nombreux, nous accueillons toute personne ayant fait son Service National à nous rejoindre.

Nos principales manifestations pour l'année 2021 n'ont pu avoir lieu pour cause de crise sanitaire.

Les manifestations prévues à ce jour pour l'année 2022 sont :

- Congrès départemental à Gizay
- Commémoration du 08 Mai et 11 Novembre à Sammarcolles
- Hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord le lundi 5 décembre 2022



Le Porte-drapeau pour l'UNC est Monsieur Bernard LEBLÉ

Le Porte-drapeau pour les SDF est Monsieur Pascal SAULNIER

Les membres du bureau sont :

- Président : Jean-Claude HÉRAULT
- Vice-Président : Joël RICHARD
- Secrétaire : Michel THIBAULT
- Secrétaire-adjoint : Roger RABIER
- Trésorier : Thierry ROUSSEAU
- > Trésorier-adjoint : en cours d'élection

Le Président

Association Authe

Association des descendants de Charles dit Pierre Authé (1809-1871) et de Jeanne Bassereau (1810-1871) : de la France vers le Nouveau-Monde...

En raison des conditions particulières, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association devrait se tenir comme la précédente : un compte rendu des évolutions de l'association faisant office sera envoyé aux adhérents.

Les comptes de l'association sont stables. Après avoir en 2018 fait le renouvellement de la concession de notre aïeul Joseph AUTÉ (1840-1918) au cimetière de Sammarçolles, nous avons payé celui de la sépulture de son fils aîné Joseph AUTÉ (1864-1942).

Le siège social de l'Association est transféré au 14 rue de l'église à Sammarçolles, lieu où se trouvaient l'une des deux maisons de l'oncle Pierre AUTÉ parti vivre au Canada en 1895.

Le projet « Voyage sur les traces d'Omer AUTÉ » en Saskatchewan et Alberta, a été fixé initialement pour août 2021. Étant donné la crise du Covid19, nous avons opté d'attendre le printemps 2021 afin de savoir si nous reportons le voyage pour l'été 2022 ou plutôt 2023, ce que nos cousins canadiens qui nous attendent de pieds fermes comprennent parfaitement vu le contexte. Les projets « Livre sur l'Histoire de la Famille » et « Spectacle son et lumière », « Film Album photos », Création d'un site Internet avancent.

La Conférence « Les Poitevins à la Conquête de l'Ouest... Canadien! (1860-1959): 1895 ou l'épopée féerique de la famille AUTÉ/ AUTET », sera donnée au printemps 2022: le 9 mai prochain à Oléron (prévue en 2021, mais reportée), une date ultérieure sera prévue pour la redonner à Bressuire.

Le Président, David ALBERT-BRUNET



Comité des fêtes

Siège social, salle des associations 6, rue de la Mairie Tél.05 49 98 52 98 - mail : robertfa@hotmail.fr

On pensait que 2021 serait meilleure que 2020, qu'on pourrait tous se retrouver, faire la fête, mais la crise sanitaire était toujours là alors nous avons seulement organisé la randonnée d'automne.

Pour 2022, nous espérons faire nos deux traditionnelles randonnées pédestres et la fête de la musique avec l' A.C.C.A.. Il n'y aura pas de déjeuner spectacle en juin car la salle des fêtes est réservée pour les élections législatives. Étant donné qu'il n'y a pas de possibilité pour caler une nouvelle date entre l'animateur et la salle des fêtes, il a été décidé de reporter le déjeuner spectacle en juin 2023.

Croisons les doigts pour que l'année 2022 soit meilleure ; mais en attendant prenez soin de vous et de vos proches.



Dates à retenir :

Randonnée pédestre : 9 avril Fête de la musique : 25 juin Randonnée gourmande semi-nocturne : 10 septembre

Histoire locale

Hiver 1568-1569: grand froid en Loudunais...

En décembre 1568, toutes les rivières de France furent prises par les glaces. Devant Bordeaux la mer gela et la glace y était de la hauteur d'un homme. Le 19 décembre, les rigueurs de l'hiver obligèrent le duc d'Anjou, frère du roi Charles IX et futur Henri III qui commandait l'armée royale à abandonner Loudun aux protestants. Mais laissons la parole à Nicolas Coustureau, qui devait acquérir la seigneurie de La Jaille neuf ans plus tard en 1577:

L'armée royale chemina vers Loudun, Mais les ennemis se mirent les premiers dedans la ville, tellement qu'il fallut camper à quelques villages circumvoisins et demeura Monseigneur (le duc de Montpensier) avec l'avant-garde à Mazault (actuelle commune de Chalais) à un quart de lieu de Loudun. Aussi faisait-il un des plus grands froids qu'on ait vu faire depuis, car il y eut plusieurs gentilshommes à qui il en tomba des doigts des mains et des pieds, parce qu'on demeura depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir à cheval, et même Monseigneur qui était toujours le premier et le dernier quelque affaire qui se présentât et pourtant ne le vis jamais se plaindre, et coucha lors deux nuits avec la cuirasse sur une simple paillasse. Il fut encore temporisé au même lieu tout le vendredi et le samedi, qu'il se fit plusieurs courses jusqu'aux portes de Loudun et le dimanche l'armée fut loger à Sammarçolles et Villiers Sainte Radegonde, auquel lieu on demeura jusqu'au mardi au matin, que mon dit seigneur étant à table pour dîner, et avec lui messieurs de

Martigues, de Chauvigny et autres seigneurs, il vint une grande alarme qui les fit lever et monter à cheval pour aller repousser l'ennemi qui était venu jusqu'à l'artillerie où ils enclouèrent deux ou trois pièces. Après dîner on fut loger à Marcay et à La Roche Clermaut ».

Ces lignes sont extraites de « la vie de Louis de Bourbon, surnommé le Bon, premier duc de Montpensier et prince souverain de Dombes ». On connait peu d'exemplaires de cet ouvrage paru en 1642. Les collections publiques en disposent d'un à Chantilly, provenant de la bibliothèque du roi Louis-Philippe à Neuilly. En 2006, est passé en vente aux enchère un exemplaire provenant de la célèbre bibliothèque de Thou, dont le Loudunais Isamël Boulliau fut le bibliothécaire avisé. Notre exemplaire fut relié pour Etienne Meyssonnier, procureur général en la cour du parlement de Dombes. La reliure estampée à chaud aux deux plats présente ses armes : d'azur semé d'épis de blé d'or, accompagnées de la devise : Ex semine messis (de la graine à la récolte).

Bruno Chanetz vice-président de la Société historique du pays de Loudunois (SHPL)













◆ Le service Petite Enfance sur tout le Pays Loudunais

Le service Relais Petite Enfance (RPE - ex RAM) est déployé en itinérance sur tout le territoire depuis le 1^{er} janvier 2020. Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) est également mis en place et propose des temps d'échange et de partage entre parents et enfants jusqu'à 6 ans.

Le Relais Petite Enfance

Ateliers d'éveil (libres et gratuits sur inscription) destinés aux assistant.e.s maternel.le.s et aux enfants qu'elles/ils accueillent :

À Loudun (Maison de La Petite Enfance) : Ateliers : mardi et jeudi de 9h30 à 11h30 ; Permanences (informations sur les modes de garde, droits et devoirs employeur/salarié...) : mercredi de 9h à 12h. À Monts-sur-Guesnes (ancienne maison paroissiale) : lundi

Aux Trois-Moutiers (maison du meunier) : jeudi **À Saint-Jean-de-Sauves** (Maison pour Tous) et Moncontour (accueil périscolaire) : vendredi

Les ateliers d'éveil ont lieu de 9h30 à 11h30 et les permanences de 13h30 à 16h30.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Accueils anonymes et gratuits, sans inscription, pour tous les parents ou référents parentaux accompagnés de leurs enfants de moins de 6 ans. Accueils proposés les mardis de 9h30 à 11h30 en itinérance à Monts-sur-Guesnes, Les Trois-Moutiers, Moncontour et Saint-Jean-de-Sauves et les mercredis de 9h30 à 11h30 ou de 15h à 17h à Loudun.

Renseignements Service Petite Enfance : www.pays-loudunais.fr - rubrique Petite enfance

Contacts : Relais Petite Enfance : 05 49 98 21 62 Lieu d'Accueil Enfants-Parents : 07 87 33 82 68

◆ Accueil périscolaire le mercredi

L'accueil périscolaire du mercredi - ouvert à tous les enfants de la maternelle au CM2 - est organisé sur 4 sites : Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, Moncontour et Saint-Jean-de-Sauves.

Les horaires d'ouverture sur chaque site sont identiques à ceux de l'accueil périscolaire quotidien : de 7h (ou 7h30) à 18h30 (ou 19h).

L'encadrement est assuré par au moins deux animatrices périscolaires que les enfants connaissent puisqu'elles les accompagnent souvent chaque matin et soir à l'accueil périscolaire quotidien. Cet accueil périscolaire est labellisé dans le cadre de la Charte « Plan Mercredi » en lien avec les services de l'Etat.

Les repas sont apportés par les familles et les règlements se font sur chaque site périscolaire selon une tarification à la demi-journée basée sur le quotient familial.

Un programme d'animations est proposé pour chaque site (disponible sur le site internet de la CCPL).

Renseignements Pôle Enfance-Jeunesse : www.pays-loudunais.fr - rubrique Enfance-Jeunesse

Mail: scolaire@pays-loudunais.fr 05-49-22-54-02

◆ Nouveau Service

Accueil périscolaire à l'école du Haut Crué. A partir de la rentrée scolaire de septembre 2022. Mise en place de l'AP (RPI Beuxes Messemé Sammarçolles)







◆ Un service public de conseils à la rénovation de l'habitat

La Communauté de communes du Pays Loudunais et ses partenaires proposent un service d'accompagnement personnalisé à la rénovation énergétique de l'habitat dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial. Ce service consiste à mettre à la disposition des propriétaires, souhaitant rendre leur logement plus performant sur un plan énergétique, un conseiller énergie, tiers de confiance, pour les accompagner à chaque étape de leurs travaux de réhabilitation.

Réaliser une rénovation performante, c'est la garantie de :

- Gagner en confort de vie hiver comme été ;
- Faire des économies d'énergie et de réduire les factures;
- Valoriser son logement en le remettant au goût du jour;
- -Protéger l'environnement en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Vous pouvez appeler un conseiller énergie au 05 49 66 68 63.

Vous pouvez vous connecter sur le site faire. gouv.fr pour vous engager dans un projet de rénovation et bénéficier de conseils personnalisés.

◆ Déchets ménagers – Collecte en porte-àporte

Le calendrier de collecte des emballages

recyclables 2022 est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes : www.pays-loudunais.fr - rubrique « Trier ses déchets »

Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres courant décembre chaque année.

Vous trouverez également sur le site internet un calendrier spécifique à votre commune (sauf Loudun).

Jour férié : règle du report des collectes : « En cas de jour férié, toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain à partir du jour férié. »

Déchets ménagers – Accueil en déchèteries

Les usagers doivent obligatoirement présenter leur carte d'accès à la déchèterie avant tout dépôt.

- · L'accès aux 5 déchèteries est réservé aux habitants de la Communauté de communes du Pays Loudunais.
- · L'accès est GRATUIT pour les particuliers dans la limite de 4m3 par jour (2m3 pour les gravats).
- Le nombre de passage est limité et remis à 0 au **1**er janvier **2022**.
- La carte d'accès est obligatoire depuis le 1er janvier 2018 : elle doit être présentée à l'arrivée au gardien ou à la borne de la barrière avant tout déchargement.
- La carte permet l'accès à toutes les déchèteries du territoire. Elle est personnelle.
- Il n'y a qu'une carte par foyer (toute carte perdue ou supplémentaire sera facturée 15€).

Renseignements Pôle Déchets:

www.pays-loudunais.fr - rubrique « Trier ses déchets » / pole-dechets@pays-loudunais.fr / 05 49 22 54 02 Bulletins municipaux 2021 – Informations CCPL



QUI?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) *. Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2 Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de
- 4 Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille. * Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement est



MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE



- 1/ Je télécharge une application lecteur de QR Code sur mon smartphone
- 2/Je scanne ce QR Code avec ma nouvelle application
- 3/Je surfe sur le site grâce à mon smartphone et je profite immédiatement des services du nouveau

Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte

Infos



◆ PRIMES D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : SORÉGIES VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS TRAVAUX

Vous hésitez entre l'installation d'un poêle à bois, d'une pompe à chaleur, ou encore d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique ? Qu'importe, SORÉGIES vous accompagne.

Dans le cadre du dispositif national des Certificats d'Économies d'Energie (CEE), SORÉGIES propose des aides financières à ses clients particuliers souhaitant réaliser des travaux qui vont contribuer à diminuer l'empreinte énergétique de leur logement. Ces primes s'adressent aussi bien aux clients locataires, que propriétaires, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou secondaire. L'objectif est simple : accompagner le développement d'installations plus performantes en termes d'économies d'énergie. Et tout le monde y gagne !



En effet, au-delà de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, nos clients ayant bénéficié de ce programme ont pu réduire leurs factures d'énergie tout en valorisant leur logement avec des équipements plus récents, plus performants et surtout moins énergivores.

Bien sûr, il y a des conditions... Avant tout, les travaux doivent être réalisés par un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE). Puis, selon le niveau des revenus du foyer les primes SORÉGIES et leurs montants diffèrent : une prime classique, une prime bonifiée ou une prime « Coup de pouce ».

FOCUS : les primes « coup de pouce chauffage» Sorégies

Le dispositif « Coup de pouce », mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, permet aux ménages en situation de précarité de bénéficier d'aides plus importantes pour leurs travaux énergétiques.

Dans cette démarche, SORÉGIES s'engage à accompagner financièrement les foyers éligibles dans la rénovation de leur moyen de chauffage. Les primes versées à ce titre sont également cumulables avec :

- L'offre « Habiter mieux agilité » de l'Anah ;
- La TVA à taux réduit :
- Les aides locales pour le financement des travaux (région, département ...);
- · Le chèque énergie;
- Les prêts pour améliorer l'habitat.

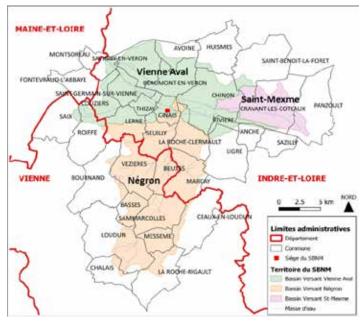
Alors n'attendez plus! La solution à vos problèmes de dépenses énergétiques se trouve sur www.soregies. fr. Informations, modalités, montant des primes et la marche à suivre vous seront clairement expliqués.











Aussi, il informe et sensibilise aux enjeux de protection et de

restauration des milieux aquatiques et de la qualité des ressources en eau et accompagne les élus, habitants, propriétaires et tout autre acteur dans les projets à valeur environnementale en lien avec la qualité des cours d'eau.

Le territoire correspond aux affluents rive gauche et rive droite de la Vienne aval, soient 27 communes dont 11 se localisent dans le département de la Vienne et 19 en Indre-et-Loire.

Il est constitué de 3 masses d'eau « cours d'eau » (bassins versants), au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) :

- Le Négron ;
- Une partie de la Vienne aval ;
- Le Saint-Mexme.

♦ LE SYNDICAT DES BASSINS DU NÉGRON ET DU SAINT-MEXME VIENNE AVAL ET AFFLUENTS (SBNM)

a pour objet la gestion et la restauration des milieux aquatiques de son territoire de compétence pour atteindre le bon état écologique fixé par l'Europe.

Coordonnées de contact

Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) Vienne aval et affluents

Pôle communautaire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

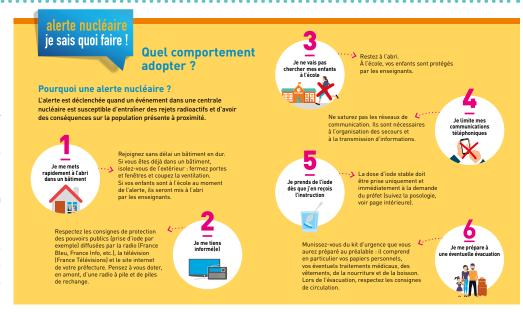
1, rue du stade – 37500 CINAIS Tel : 02.47.95.95.29

◆ EXTENSION DE 10 À 20 KM DU RAYON DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CHINON

Un dispositif efficace pour mieux préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire

Qu'est-ce que le Plan particulier d'intervention (PPI) ?

Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques liés à l'existence d'une installation industrielle. Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet prendrait la direction des opérations et s'appuierait sur ce plan, qui est une des dispositions spécifiques du plan ORSEC départemental.

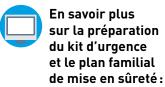


POUR EN SAVOIR PLUS

- → www.asn.fr → www.anccli.fr
 → www.edf.fr → www.irsn.fr
- www.distribution-iode.com

0 800 96 00 20 Service & appel gratuits





www.risques.gouv.fr et site internet de votre préfecture

Aires de Loisirs

◆ CITY STADE (rue des Moulins)

L'utilisation de ballons en cuir est interdite.

Seuls les ballons en plastique ou en mousse sont autorisés pour la pratique du foot, basket, etc.



◆ TENNIS (rue du Moulin Guillot)

Le court de tennis est mis gratuitement à la disposition du public



◆ TERRAIN DE FOOTBALL

Situé en sortie de bourg, au bout de la rue du stade.

La municipalité a décidé de laisser l'accès libre aux toilettes, il est demandé de respecter les lieux et d'en faire bon usage.



Le terrain de pétanque, ouvert à tous, est situé à proximité du citystade.



◆ AIRE DE PIQUE-NIQUE (rue du stade)

Situé à proximité du terrain de foot et du terrain de vélocross, 2 tables avec bancs sur un terrain ombragé



+ TERRAIN DE VÉLOCROSS

Situé à proximité du terrain de football, il est réservé exclusivement aux vélos. L'utilisation de tout engin à moteur y est strictement interdite.



Nous demandons aux utilisateurs de respecter les lieux et l'environnement, notamment les jardins en n'y pénétrant pas sans l'accord des propriétaires pour la récupération des balles et ballons perdus et de veiller à la tranquillité du voisinage en cessant de fréquenter les lieux au-delà de la tombée de la nuit en période estivale.





Services à la personne

◆ Informer, orienter et accompagner les personnes âgées

Vienne Autonomie Conseils est un service gratuit d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé pour les personnes âgées de 60 ans et plus, de leur entourage et des professionnels.

- Evalue les besoins des situations individuelles rencontrées, recherche et propose des solutions adaptées en se déplaçant à domicile.
- Assure une coordination de tous les dispositifs existants
- Organise et met en place des actions collectives d'information et de prévention.

Le maintien à domicile

- · services d'aides et de soins à domicile
- portage des repas
- téléalarme ...

Les aides

- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- amélioration de l'habitat
- spécifique en sortie dispositif d'hospitalisation

Les structures d'accueil et d'hébergement

- EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- résidences-autonomie
- · hébergement temporaire

accueil de jour









est présent dans votre Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun

MDS de Proximité de Loudun

14 boulevard du 8 Mai 1945

86200 Loudun

05 49 98 10 83

dgas-loud un@departement86.fr

Le lundi:

8h30 à 12h30

Mardi au jeudi:

8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h

Vendredi:

8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30





Services à la personne



Téléassistance et Portage de repas

Une équipe à vos côtés dans toute la Vienne

La Téléassistance

- La téléassistance n°1 en France au service de votre sécurité
- A domicile ou à l'extérieur, un accompagnement au quotidien
- 3 solutions et des options selon vos besoins

Le Portage de repas

- Des repas variés et équilibrés, en menus ou à la carte
- Des plats pour les régimes spécifiques et une texture adaptée: traditionnelle, coupé fin, haché, mouliné
- Un service flexible et sans engagement

Nouveau menu gourmet ! "Les Petits Plats d'Amandine"

Non disponible en régimes ou textures spécifiques



05 49 44 59 99 35, rue du Touffenet 86000 Poitiers presenceverteservices.com

50% Crédit d'impôts sur la téléassistance à domicile et la livraison des repas



L'ADMR, la référence du service à la personne

L'ADMR est le premier opérateur français associatif au service des personnes. Par conviction et engagement, depuis plus de 65 ans, le quotidien de nos clients est notre métier.

A l'ADMR, nous sommes des professionnels reconnus pour nos compétences et notre expérience dans quatre domaines de service :



DOMICILE

Avec nos services de ménage, repassage, petit jardinage ou petit bricolage, nous améliorons la vie quotidienne de tous nos clients, qu'ils vivent seuls ou en famille.



FAMILLE

Nous sommes attentifs au bien être des tout petits et des plus grands, et soucieux de permettre aux parents de concilier les différents temps de la vie familiale, professionnelle et sociale. Pour ces raisons, nous développons des solutions d'accueil individuel ou collectif.

L'ADMR apporte également un soutien moral en cas d'aléas de la vie.



AUTONOMIE

Pour vivre mieux chez soi, plus autonome, l'ADMR accompagne les personnes dans les actes quotidiens de la vie.

Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi garde de jour et de nuit, Filien ADMR notre système de téléassistance, livraison de repas, transport accompagné...

Notre palette de services est très large et répond aux besoins de chacun.



SANTÉ

Notre expertise dans le domaine de la santé est prouvée.

Nous disposons aujourd'hui d'un grand nombre de services de Soins infirmiers à domicile (SSIAD), de centres de santé infirmiers et également des services d'Hospitalisation à domicile (HAD).

Notre démarche ? Favoriser une approche globale de la personne en facilitant son accès aux soins.







ADMR LOUDUN RURAL : 1 rue de la Mairie Tél. 05 49 22 78 50 - **www.admr.org**

Services à la personne



Multiservices, association intermédiaire, appartient au secteur de l'insertion par l'activité économique

Vous êtes débordé...Besoin d'une aide ponctuelle ou régulière ?

MULTISERVICES MET A VOTRE DISPOSITION DU PERSONNEL

- · Jardinage, plantation, taille de haies, tonte de pelouse
- Ménage, repassage, courses, préparation de repas
- Bricolage, remise en état après travaux
- · Garde d'enfants de plus de 3 ans
- · Manutention, aide au déménagement
- Travaux agricoles
- · Etc.





UNE DÉMARCHE SIMPLE, UN SERVICE RAPIDE

dès votre appel, Multiservices solutionne votre demande

18:05 49 98 80 90

21, AVENUE DE OUAGADOUGOU, 86200 LOUDUN

WWW.LOUDUNMULTISERVICES.FR













John Shire 1 ook Elle Siell Glief 100.

- AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES, DÉPENDANTES
- AIDE AUX TÂCHES MÉNAGÈRES
- ASSISTANCE AUX ENFANTS
- ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE



111:05 49 98 95 89



21, AVENUE DE OUAGADOUGOU, 86200 LOUDUN

WWW.LOUDUNEMMA.FR

Les services

♦ LES DÉCHETS : COLLECTE ET DÉPÔTS VOLONTAIRES

Service de collecte des ordures ménagères (bac orange ou grenat) :

Tous les 15 jours les lundis après-midi

Les mardis après-midi pour les villages d'Estrépieds, Mépieds, Haut-Crué, Crué, La Valette, Le Carroir, La Goilarderie,

Service de collecte des emballages recyclables (bac jaune) :

Tous les 15 jours en alternance avec les ordures ménagères, les lundis après-midi les mardis après-midi pour les villages d'Estrépieds, Mépieds, Haut-Crué, Crué, La Valette, Le Carroir, La Goilarderie.

Vous avez une question sur le tri sélectif? Rendezvous sur <u>www.pays-loudunais.fr</u>, ou un problème contactez l'ambassadrice du tri de la Communauté de Communes au 05 49 22 99 72 ou par mail : ambassadeur-du-tri@pays-loudunais.fr

Rappels - pour les deux services de collecte :

Règle du jour férié : toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain à partir du jour férié.

Important : Les poubelles doivent être sorties avant 13 heures

Le calendrier est téléchargeable sur www.pays-loudunais.fr , rubrique « Trier ses déchets » - « Calendrier de collecte en liane »)

Verres, Journaux, magazines, prospectus (sans film plastique)

Des containers de récupération sont situés dans le BOURG (plateforme près de la résidence Habitat 86, à côté de l'église) ainsi qu'à Crué (parking à côté de l'école maternelle).

En cas de container plein, nous vous remercions de bien vouloir prévenir la mairie qui se chargera de le faire vider, et d'emmener vos déchets à un autre container ou à la déchetterie.

Collecte des textiles, linge de maison, chaussures

Une borne est placée sur la plateforme de la résidence « habitat 86 » à côté de l'église dans le bourg. Déposer les textiles dans des sacs de 30 litres maximum.

Piles usagées -vieux portables- cartouches d'encre

Le dépôt de piles usagées et de vieux portables est possible en mairie.

L'association ADASC récupère les cartouches d'encre, une boite est mise à disposition à la mairie.

Merci pour votre geste.

Horaires de la déchèterie LOUDUN-MESSEMÉ tél 05 49 22 54 02 :

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

du lundi au samedi : 9h-12h /13h30-17h30 Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre) du lundi au samedi : 8h30-12h / 13h30-18h Fermée les dimanches et jours fériés

◆ LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2019 :

- vos factures d'assainissement sont émises par Eaux de Vienne-Siveer.
- vous êtes rattachés à la Trésorerie Municipale de Poitiers (13-15 rue de la Marne 86 000 Poitiers / Tél : 05 49 50 36 80) qui est votre interlocuteur unique pour le recouvrement de vos factures d'assainissement.

Pour toute question relative à votre service d'assainissement, vous pouvez désormais contacter : l'Agence d'Eaux de Vienne-Siveer, à Neuville-de-Poitou, 11 rue de l'Outarde canepetière, 86170 Neuville-de-Poitou ou neuville@eauxdevienne.fr ou au 05 49 51 09 00.

Un service d'astreinte est joignable 24/24h, la semaine, le week-end et les jours fériés.

Règles à respecter pour le bon fonctionnement du service d'assainissement

- > Ne pas jeter dans le réseau les lingettes de nettoyage des cuvettes des toilettes, et autres produits d'hygiène qui ne sont pas biodégradables dans l'eau
- ➤ Le réseau a été conçu et réalisé pour un raccordement des eaux usées des habitations par rapport au niveau habitable (cuisine, salle d'eau, wc) En conséquence les pièces aménagées à un niveau inférieur de la cote topographique du réseau et les sous-sols ne sont pas raccordables. Si les usagers raccordaient cependant de telles pièces, ils devront se garantir eux-mêmes contre tous problèmes de refoulement.
- > Les eaux pluviales des habitations ne sont pas raccordables sur le réseau d'assainissement.

◆ SERVICE INFIRMIER

Mme RAKOTOZAFY Florence, permanence au 8 rue de l'église, sur rendez-vous, tél 05 49 22 63 35

◆ ASSISTANTES MATERNELLES

Pour la garde de vos enfants, des assistantes maternelles sont à votre disposition.

GOIBEAU Laetitia

13 rue de la croix cassée 86200, Sammarçolles Tél. : 06 88 63 52 87

MORON Céline

15 rue du petit souper 86200, Sammarçolles

Tél.: 06 38 68 50 74

POUVREAU Sophie

23 rue de la mairie 86200 Sammarçolles Tél. : 06 68 09 82 69

♦ POINT POSTE

Situé au Multiservices « Le Sammarçolles » 2 rue du moulin Guillot

◆ DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

Situé sur le parking du Multiservices

♦ NID DE FRELONS

La commune adhère à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne (FDGDON 86) qui propose un tarif préférentiel aux habitants des communes adhérentes. Pour l'année 2022, le coût d'une intervention est de 97€ (Déplacement, conseils, destruction du nid de frelons asiatiques).

Démarches administratives

La mairie de Sammarçolles n'est pas habilitée pour délivrer des cartes d'identités et des passeports. Seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes peuvent effectuer une demande de titre d'identité.

◆ CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI) :

Pour obtenir votre carte d'identité :

- 1 Vous devez prendre rendez-vous dans une mairie habilitée (Mairie de Loudun 05.49.98.15.38)
- 2 le jour du rendez-vous vous devez fournir les pièces suivantes :
 - · Carte d'identité
 - Photo récente conforme aux normes
 - Justificatif de domicile (facture eau électricité - téléphone)
 - Numéro de pré-demande* si vous avez fait cette démarche en ligne avant votre rendezvous, sinon il vous sera fourni un formulaire papier

*Pour effectuer une pré-demande, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : https://predemande-cni.ants.gouv.fr/ et saisir son état-civil et son adresse. Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre. L'usager doit penser à noter ou imprimer ce numéro lors du déplacement en mairie!

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas l'usager de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier

(Pour le renouvellement de la carte d'identité, si l'ancienne ne peut être présentée un timbre fiscal de 25€€ (payable éventuellement en ligne sur timbres. impots.gouv.fr) sera exigé – Pour une première demande fournir un extrait d'acte de naissance avec filiation)

◆ PASSEPORT - « le passeport biométrique »

Même procédure que pour la carte d'identité Vous devez prendre rendez-vous auprès d'une mairie habilitée

Se présenter personnellement (adulte et enfant) muni **des originaux** des pièces suivantes :

- Carte d'identité en cours de validité ou d'un extrait d'acte de naissance* (moins de 3 mois)
- 1 photo récente (- de 3 mois)
- 1 justificatif de domicile
- Ancien passeport en cas de renouvellement
- 1 timbre fiscal à 86 € pour les adultes 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans 17 € pour les - de 15 ans.

Vous pouvez acheter un timbre électronique en cliquant sur **timbres.impots.gouv.fr** ou chez certains buralistes.

*(L'extrait d'acte de naissance est délivré par la mairie du lieu de naissance. La demande doit être faite par courrier accompagné d'une enveloppe timbrée auprès de la mairie concernée)

CARTE GRISE DE VEHICULE :

Carte grise, certificat de vente, certificat de situation administrative (non gage) et permis de conduire

Toutes les démarches sont à faire sur le site internet www.interieur.gouv.fr (rubrique « à votre service » puis « vos démarches »), ou www.ants.interieur.gouv.fr (attention !!! cette démarche est gratuite, si le site sur lequel vous faites votre démarche vous demande des coordonnées bancaires pour paiement même pour une somme très modique, il s'agit d'un site non officiel).

CERTIFICATION DE SIGNATURE :

Pour toute authentification de signature par le Maire, prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

La Préfecture de la Vienne demande aux communes de tenir à jour un registre pour les personnes dites « vulnérables ». Les personnes isolées, et/ou de plus de 65 ans ainsi que les adultes handicapés peuvent être inscrits sur ce registre.

Ce registre permet à la commune d'effectuer un suivi en cas de déclenchement du plan canicule, ou grand froid ainsi qu'en cas d'épidémie, comme la situation que nous vivons actuellement.

Si vous souhaitez être inscrit sur ce registre, nous vous invitons à compléter le formulaire disponible à la mairie.

ANIMAUX:

Chiens: les propriétaires de chiens catégorisés (chiens d'attaque, chiens de garde et de défense) doivent obtenir auprès de la mairie, un permis de détention. Les listes des formateurs et des vétérinaires sont consultables en mairie.

Il est rappelé aux propriétaires que les chiens doivent être muselés et tenus en laisse lorsqu'ils sont sur la voie ou dans un lieu public.

◆ DÉCLARATION DE DÉTENTION D'OISEAUX DANS LE CADRE D'UN FOYER DE GRIPPE AVIAIRE

Selon les dispositions de l'arrêté du 18 janvier 2008 relatif à l'influenza aviaire dite « grippe aviaire » et de l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux (poules, canards...) toute personne physique ou morale en détenant, est dans l'obligation d'effectuer une « déclaration de détention d'oiseaux* » à la mairie.

Un formulaire est à remplir et à rapporter au secrétariat dans les meilleurs délais.

Vous pouvez retirer ce formulaire au secrétariat ou le télécharger sur **service-public.fr** > services en ligne > formulaires > Déclaration de détention d'oiseaux dans le cadre d'un foyer d'influenza aviaire (CERFA n°15472*02).

Bien vivre ensemble

◆ PATRIMOINE SENSORIEL DES CAMPAGNES

Depuis le 29 janvier 2021, la loi visant à protéger le patrimoine sensoriel introduit dans le code de l'environnement « les sons et odeurs » comme caractéristiques des espaces naturels. Ces sons et ces odeurs font désormais partie du patrimoine commun de la nation, aux côtés des paysages, de la qualité de l'air ou des êtres vivants et de la biodiversité. En effet certains bruits et certaines odeurs font parties intégrantes de la vie et de l'activité de nos campagnes.

♦ LA PROPRETÉ DES RUES EST AUSSI L'AFFAIRE DES RIVERAINS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la règlementation ne permet plus aux communes d'utiliser de produits phytosanitaires dans les espaces verts, les lieux de promenades ouvertes au public et sur la voirie.

Plus de désherbage sur les trottoirs, dans les caniveaux, les fossés, le cimetière, sur le stade, les espaces jeux, autours des panneaux et des poteaux de signalisation.

Cette règlementation s'applique également depuis le 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers sur les espaces privés ainsi que sur l'espace public qui longe les maisons et jardins.

Certains particuliers entretiennent devant chez eux et montrent l'exemple à suivre. Nous les remercions de cette citoyenne attention et nous encourageons les autres à adopter cette initiative qui nous permet de vivre dans des espaces plus agréables.

◆ CIMETIÈRE

Depuis plusieurs années, la commune a fait le choix de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage du cimetière. Malgré l'entretien régulier, il est impossible d'éradiquer toutes les mauvaises herbes. Nous comptons sur votre compréhension.

◆ DÉGRADATIONS ET NUISANCES SONORES

Régulièrement, nous avons le désagrément de constater des actes d'incivilité.

Dégradations sur les biens ou sur les lieux publics (terrain de tennis, stade, massifs de fleurs, murets des places publiques, abribus, environnement des dépôts de verres et journaux,) nuisances sonores (véhicules, aboiements des chiens etc...), vitesse excessive en agglomération, divagation d'animaux.

En ce qui concerne les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage, nous vous rappelons la règlementation en vigueur sur notre commune :

Ils sont autorisés aux horaires suivants :

- ✓ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à19h00
- ✓ Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- ✓ Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h00

◆ ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Animaux errants : nous constatons, par ailleurs, une augmentation importante de la divagation des chiens et chats. Veillez à leur surveillance.

Une identification par tatouage ou puce électronique est obligatoire.

Nous demandons également aux propriétaires de ramasser les déjections de leurs animaux sur l'espace public (pelouses, aires de jeux, voirie, parkings et notamment aux abords de l'école).

FOURRIÈRE MUNICIPALE

La commune a signé une convention avec la société SACPA qui prend en charge la capture des animaux errants et leur mise en fourrière située à Montreuil Bonnin (à l'ouest de Poitiers).

Les animaux, dont les propriétaires ont été identifiés, seront restitués moyennant le règlement des frais de fourrière et d'identification par puce électronique le cas échéant.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.

TARIFS TTC AU 1 ^{ER} JANVIER 2022		
Forfait fourrière	94,00€ *	
Identification puce électronique	70,50€	
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :		
Vaccin rage + passeport	44,00€	
Pour un animal mordeur ou griffeur	84,00€	

Si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire. Les animaux peuvent être réacheminés chez les particuliers s'ils ne sont pas en mesure de se déplacer.

(*) Au-delà du 8ème jour ouvré et franc, supplément de 9,50€ TTC pour les chats et 15,50€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).

♦ DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES

Il est interdit de laisser des déchets, de quelque nature qu'ils soient, au pied des containers de tri (verre et papier) ainsi qu'en pleine nature.

Rappel: En cas de container plein, nous vous remercions de bien vouloir prévenir la mairie.

♦ BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Un arrêté pris par la Préfète de la Vienne interdit le brûlage des déchets verts toute l'année. Nous vous invitons à composter vos déchets verts ou à les apporter à la déchetterie.

Infos utiles

◆ SECRETARIAT MAIRIE: Tél. 05 49 98 08 25

Courriel: contact@sammarcolles.fr
Site internet: www.mairie-sammarcolles.fr

Horaires d'ouverture :

LUNDI de 13h30 à 17h - MARDI 8h à 12h

JEUDI de 13h30 à 17h

◆ PAROISSE SAINT JEAN CHARLES CORNAY EN LOUDUNAIS:

Maison paroissiale – 11 rue Marcel Aymard 86200 LOUDUN, tél. 05 49 98 02 23 ou paroissesaintjeancharlescornay@diocese-poitiers.fr

◆ POMPIERS: Tél. 18

◆ **GENDARMERIE** : 05 49 98 00 40

◆ TRÉSORERIE: 19 rue du palais à Loudun

tél. 05 49 98 86 00

Horaires: Mardi et jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30

à 16h15

◆ ALLO METEO VIENNE

Un bon réflexe ... S'informer!

Météo France VIGILANCE 05 67 22 95 00 (appel gratuit)

Une carte de vigilance du système d'alerte météorologique est accessible sur le site de météofrance.com

◆ RETRAITE

Permanences:

- CARSAT sur rendez-vous en téléphonant au 3960
- •CICAS (Association des régimes de retraites complémentaires) dossier de retraite complémentaire Arrco, Agirc ou Ircantec 1er jeudi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h (à la mairie de Loudun). Contactez un conseiller en téléphonant au 0 820 200189 accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

♦ EMPLOI

Pour vos démarches un seul numéro le 3949 ou www.pole-emploi.fr

- Pôle Emploi Loudun (rue des Aubuis près du centre d'accueil pour entreprises avenue de Ouagadougou) du lundi au mercredi de 8h30 à 16h30 jeudi 8h30 à 12h30 et vendredi 8h30 à 15h30
- Mission Locale Nord Vienne Antenne Pays Loudunais, téléport 6, 2 rue de la fontaine d'Adam à Loudun 05 49 22 40 89 – 8h/12h – 13h30/17h00 (sauf vendredi 16h30), contact@mlnv.fr www.missionlocalenordvienne.fr

◆ ORGANISMES SOCIAUX

Sécurité Sociale

Mairie de LOUDUN, sur RDV, le lundi, le mardi (sauf le 3^{ème} du mois) et jeudi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h (Tél. 3646)

- Caisse d'Allocations Familiales : Mairie de Loudun, les 2 premiers vendredis du mois, de 13h30 à 16h sur rendez-vous en téléphonant au 0 810 25 86 10 ou au 3230
 - ou sur http://cafdelavienne.espacerendezvous.com/permanences.html
- MSA 8 rue Gambetta à Loudun (face à la mairie) sur rendez-vous uniquement en téléphonant au 05 49 43 86 79 ou www.msa86.fr

VIENNE INFOS SOCIALES:

05 49 45 97 77 du lundi au jeudi 8h30-17h15 / vendredi 8h30-16h30 ou infos.sociales@departement86.fr

◆ MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITE DE LOUDUN :

Missions d'accueil, d'orientation du public en difficulté, d'insertion des bénéficiaires du RSA, de prévention et de protection de l'enfance et d'accompagnement des majeurs vulnérables **Ouverture :**

le lundi : de 8h30 à 12h30 du mardi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au 14 boulevard du 8 mai à Loudun - Tél. 05 49 98 10 83 - Courriel : dgas-loudun@departement86.fr

Les assistantes sociales de secteur reçoivent sur rendez-vous le mardi de 9h à 12h et le $1^{\rm er}$ et $3^{\rm ème}$ jeudi de 9h à 12h

◆ VIENNE AUTONOMIE CONSEILS

Ce service gratuit du département de la Vienne s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, à leur entourage et aux professionnels qui s'interrogent sur les aides au maintien à domicile en situation de perte d'autonomie : qu'est-ce qui existe ? comment l'organiser, le financer ? Et après, quelles sont les alternatives à la vie à la maison ? La référente du service se déplace au domicile, ou reçoit sur rendez-vous, pour informer sur les droits, évaluer la situation, rechercher et proposer des solutions adaptées, accompagner dans les démarches et coordonner la mise en place des aides si nécessaire.

Infos utiles

Pour contacter Vienne Autonomie Conseils, appeler le 05.49.98.10.83 à la Maison Départementale des solidarités de Proximité de Loudun, 14 Bd du 8 mai 1945 86200 Loudun ou par mail clicploudunais@ departement86.fr.

◆ ALLO SERVICE PUBLIC:

3939 ou www.service-public.fr

◆ ASSOCIATION DE DEFENSE DES CONSOMMATEURS:

Permanence mensuelle à la mairie de Loudun, SALLE 2 (Le 2^{ème} mardi du mois de 9h à 12h)

◆ POINT CONSEIL BUDGET :

Votre conseiller « Point conseil budget » est là pour répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget, et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile. L'objectif est d'accompagner toute personne résidant dans le secteur de Loudun quelle que soit sa situation professionnelle ou son niveau de ressources, et ce dès que les premiers signes de difficulté financière apparaissent.

Permanences à la mairie de Loudun, chaque vendredi matin. Rendez-vous à prendre auprès de Florence Gaillard Conseillère en Économie Sociale et Familiale à l'Udaf

Tél.: 05 49 60 69 17 | Port.: 07 60 45 54 39

Mail: pcb@udaf86.asso.fr

♦ LES RESTOS DU CŒUR de LOUDUN :

Place de l'ancienne gare

N° de téléphone : 05.49.98.06.28

Email: ad86.loudun@restoducoeur.org

◆ JUSTICE DE PROXIMITÉ :

Les démarches doivent être faites auprès du Tribunal judiciaire de Poitiers (Tél. 05.16.08.04.40), 4 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny.

Michel HEBERT Tèl: 07.65.22.47.77 16 rue de l'Aumônerie 86200 Sammarçolles siret: 50813183600043 hmtravaux@outlook.fr artisan menuisier poseur

CONCILIATION:

M. Yorick AVRIL, conciliateur de justice sur le canton de Loudun reçoit uniquement sur rendez-vous le 2^{ème} mercredi du mois de 13h30 à 17h15 à la mairie de Loudun, salle n°2 (calendrier des permanences affiché au secrétariat de la mairie) Vous pouvez également le joindre par téléphone au 06 28 33 61 83 ou par mail yorickavrilconciliateur@gmail.com

♦ INFORMATIONS AIDES AUX LOGEMENTS :

Réhabiliter votre logement avec le programme « HABITER MIEUX », pour vous accompagner dans votre projet et estimer vos aides financières contactez **SOLIHA VIENNE** organisme financé par le Conseil Départemental : Tél.: 05 49 61 61 86

ADRESSE: SOLIHA VIENNE - Maison Départementale de l'Habitat - Téléport 2 - Avenue René Cassin - FUTUROSCOPE - 86360 CHASSENEUIL DU POITOU contact@vienne-soliha.fr

Constitution du dossier par téléphone, puis visite d'un technicien sur le lieu des travaux.

◆ ECONOMIE D'ENERGIE :

Accompagnement de Sorégies en matière d'économie d'énergie

Tél.: 0 810 50 50 50

MEDIATHEQUE :

1 place Ste Croix à LOUDUN Mardi 9h30 à 12h30 ; 15h à 18h30 Mercredi de 9h 30 à 18h30, Vendredi 15h à 18h30 Samedi 9h30-12h30 ; 15h -18h30 Tel 05.49.98.30.26 www.mediatheque.ville-loudun.fr

◆ TOURISME - CULTURE - LOISIRS :

Office de Tourisme de LOUDUN, 2 rue des marchands, Tél.05 49 22 22 22 Consulter les sites www.ville-loudun.fr et www.pays-loudunais.fr pour connaître les manifestations culturelles, et toutes les activités des associations locales.



Permanences téléphoniques

APPEL D'URGENCE EUROPE	112
MÉDECIN DE GARDE	05 49 38 50 50
CENTRE HOSPITALIER DE LOUDUN	05 49 98 42 42
GENDARMERIE NATIONALE	17
CENTRE ANTI POISON DE BORDEAUX	05 56 96 40 80
CENTRE DES GRANDS BRULÉS DE TOURS	02 47 47 81 33
ALZHEIMER	0 811 112 112 ou 05 49 43 26 70
LIGUE CONTRE LE CANCER	05 49 98 06 10
DROGUE INFO	0800 23 13 13
ÉCOUTE CANNABIS	0 980 980 940
ÉCOUTE ALCOOL	0 980 980 930
ENFANCE ET PARTAGE (MALTRAITANCE)	0 800 05 12 34
FEMMES INFORMATIONS-AIDES AUX FEMMES	05 49 93 57 67
VIOLENCES FEMMES INFO	3919
FIL SANTÉ JEUNES	0800 235 236
GREFFES D'ORGANES	0 800 20 22 24
JOUEURS ECOUTE INFO SERVICE	09 74 75 13 13
MÉDIATION FAMILIALE	05 49 45 10 12 ou 05 49 00 26 52

0 800 407 144	ALLO PARENTS POITOU-CHARENTES
05 49 88 67 31	PARENTS-ASSISTANCE DROGUE
05 49 50 22 00	POINT D'ACCÈS AU DROIT
05 49 44 57 57	SANTÉ SUICIDE ET DÉPRESSION
05 49 45 93 61 ou le 119	SERVICES ET VIOLENCE À ENFANT
0 800 840 800	SIDA – INFO SERVICE
05 49 44 39 05	(CONSULTATION SIDA)
06 07 18 26 76	SYNDICAT D'EAU (DE 17H À 8 H, WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS) URGENCE DÉPANNAGE
05 49 45 71 71	SOS AMITIÉ
116 000	SOS ENFANTS DISPARUS
39 89	TABAC INFO SERVICE
05 49 88 01 13	AIDE AUX VICTIMES (VOL, VIOLENCES, AGRESSIONS, CAMBRIOLAGES)
17 ou 112	CONTRE LES CAMBRIOLAGES – AYEZ LES BONS RÉFLEXES
0 892 705 705	OPPOSITION CARTE BANCAIRE
0 892 68 32 08	OPPOSITION CHÉQUIER

Calendrier des manifestations

(sous réserve de modification)

Date	Nature de la manifestation	Organisateur
	MAI	
Dimanche 8	Cérémonie du 8 mai et repas des aînés	Commune de Sammarçolles
	JUIN	
Samedi 4	Tournoi de Foot des jeunes	USS Sammarçolles
Dimanche 5	Tournoi de Sixte Séniors	USS Sammarçolles
Samedi 11	Célébration à la Chapelle de Crué – repas	Comité des Fêtes - Commune de Sammarçolles
Samedi 25	Fête de la Musique	ACCA - Comité des Fêtes
	JUILLET	
Vendredi 1er	Fêtes des écoles – Ecole maternelle Haut-Crué	ADASC
Jeudi 14	Fête Nationale Concours de pétanque – jeux enfants	Commune de Sammarçolles Comité des Fêtes - Commune de Sammarçolles
Samedi 2	Ball-trap et repas en soirée	ACCA
Dimanche 3	Ball-trap	ACCA
SEPTEMBRE		
Dimanche 4	Chasse à courre renard	ACCA
Samedi 10	Randonnée Gourmande semi-nocturne	Comité des Fêtes - Commune de Sammarçolles
NOVEMBRE		
Vendredi 11	Commémoration de l'Armistice	Commune de Sammarçolles
DECEMBRE		
Samedi 3	Noël intergénérationnel	Comité des fêtes
Dimanche 11	Marché de Noël	Les Soyeuses
Mercredi 28	Battue de Noël	ACCA



Cérémonie du 8 mai



Passage du Tour Poitou-Charentes



Randonnée automne





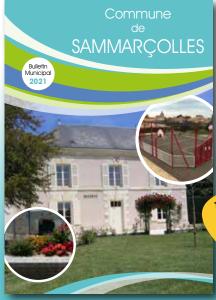
Panier gourmand de Noël



Passage du Père Noël à la cantine



Remise de prix fête des écoles



ERIC La Magdien

Spectacle de Noël

Trophée du meilleur bulletin

- catégorie 500 – 1000hab décerné à la commune de Sammarçolles lors du salon des maires de la Vienne en octobre 2021

MAIRIE DE SAMMARÇOLLES

Tél. 05 49 98 08 25

Courriel: contact@sammarcolles.fr Site internet: www.mairie-sammarcolles.fr